



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 avril 2026

N° 2026.00012

OBJET :

Désignation d'un représentant de la commune auprès de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

DELIBERATION APPROUVEE PAR	28 Voix pour	Voix contre	A l'unanimité
	6 Abstentions	Non-participation au vote	

L'An deux mille vingt-six le 9 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Yann DUBOSC.

Présents :

M. Yann DUBOSC, Mme Régine BORIES, M. Marc NOUGAYROL, Mme Bernadette COLIN, M. Baptiste FABRY, Mme Claire MARCELIN, M. Edouard LEROY, M. Xavier ELOUNDOU, Mme Nhu TRAN MINH, M. Mouttabi VIN, M. Hervé GAUGUE, M. William PETERS, Mme Julie KASSEL, M. Gil FERNANDES, Mme Pierrette LEFEBVRE, M. The Vinh VO, Mme Marion COMBES, M. Luc- Noël LARCHER, Mme Sandrine FERNANDES, M. Huy LE, Mme Patricia IPARRAGUIRRE, M. Julien HODY, Mme Béatrice BIJARD, Mme Pnina MOKRI, M. Fabrice MANNI, Mme Martine DUVERNOIS, M. Farid CHAOUI, M. David LE ROUX, Mme Christelle ROSSI, M. Olivier PORTE, Mme Fatima MUANZA, Mme Valéry MICHAUX

Absentes et représentées :

- Mme Micheline THIBAUT donne pouvoir à M. William PETERS
- Mme Sylvie TORRAO donne pouvoir à M. Edouard LEROY

Absente et excusée : Mme Christine PONCELET

Secrétaire : Mme Régine BORIES

Les membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 35.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-5 et suivants ;

VU le Code général des impôts, notamment l'article 1609 C nonies ;

VU les arrêtés préfectoraux n° 04/32 du 22 décembre 2004 autorisant l'extension de compétences de la Communauté de communes de Marne-et-Gondoire et n° 04/33 du 29 décembre 2004 portant extension de son périmètre et sa transformation en communauté d'agglomération ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 4 février 2008 relative à la composition de la CLECT ;

VU la réponse ministérielle publiée au JO le 5 octobre 2010, page 10926, relative au rôle et à la composition de la CLECT ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BBCCL-2013 n° 81 du 31 juillet 2013 portant projet de rattachement de la Commune de Bussy Saint-Georges à la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire ;

VU le procès-verbal d'installation du Maire et des Adjointes en date du 28 mars 2026 ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un représentant de la Commune à la CLECT,

CONSIDERANT la candidature de Claire MARCELIN,

LE CONSEIL,

VU l'exposé ;

Après avoir délibéré et voté,

DECIDE :

Article 1 :

de **DESIGNER** Claire MARCELIN en tant que représentante de la Commune de Bussy-Saint-Georges au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) auprès de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire.

Article 2 :

de **DONNER** pouvoirs au Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Maire,

Yann DUBOSC



REÇU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-077-217700582-20260409-D0020260001210